

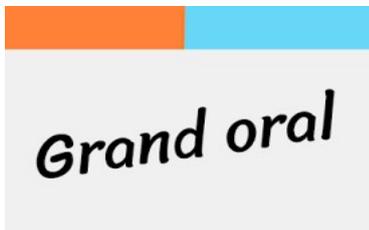


**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat de direction**

Affaire suivie par :  
Marie PRAULT  
Tél : 03 86 27 57 00  
Mél : [0580008u@ac-dijon.fr](mailto:0580008u@ac-dijon.fr)  
7 rue Pablo Néruda  
58 500 CLAMECY



Clamecy, le 08/04/2024

Le Proviseur

à

Mesdames et Messieurs  
les élèves de Terminale GT  
du lycée Romain Rolland

## **Objet : L'épreuve terminale du grand oral**

### **Référence règlementaire :**

Notes de service du 26-9-2023, respectivement pour le baccalauréat général et pour le baccalauréat technologique (modification)

### **Principes :**

Il s'agit d'une épreuve orale de 20 minutes, consécutive à une période de préparation de 20 minutes.  
Coefficient : 10 (voie générale) et 14 (voie technologique)

**Evaluation de l'épreuve :** L'épreuve est notée sur 20 points.

Le jury valorise la solidité des connaissances du candidat, sa capacité à argumenter et à relier les savoirs, son esprit critique, la précision de son expression, la clarté de son propos, son engagement dans sa parole, sa force de conviction.

Le jury est composé de deux enseignants dont l'un au moins représente une des spécialités de l'élève.

### **Déroulement de l'épreuve :**

Le Grand oral dure 20 minutes après 20 minutes de préparation.

Le candidat présente au jury deux questions préparées. Les questions sont transmises au jury, par le candidat, sur une feuille signée par les professeurs des enseignements de spécialité du candidat et portant le cachet de son établissement d'origine.

Ces deux questions portent sur ses deux spécialités, soit prises isolément, soit abordées de manière transversale en voie générale.

Pour la voie technologique, ces questions s'appuient sur l'enseignement de spécialité pour lequel le programme prévoit la réalisation d'une étude approfondie.

### **Le jury choisit une de ces deux questions.**

Le candidat a ensuite 20 minutes de préparation pour mettre en ordre ses idées et créer s'il le souhaite un support (qui ne sera pas évalué) à donner au jury.

- 1. Au début de l'épreuve, pendant 10 minutes, le candidat s'exprime debout, sauf aménagements spécifiques. Il expose au jury les motivations qui l'ont conduit au choix de la question, présente la question puis y répond.**

L'exposé du candidat se fait sans note. Le candidat explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et y répond. Le jury évalue les capacités argumentatives et les qualités oratoires du candidat.

- 2. Ensuite, pendant 10 minutes, le jury échange avec le candidat.** Il peut être assis ou debout, selon son choix.

Ce temps d'échange permet à l'élève de mettre en valeur ses connaissances, liées au programme des spécialités suivies en classe de première et terminale.

Le jury peut interroger le candidat pour l'amener à préciser et à approfondir sa pensée. Le jury peut également revenir sur les enseignements de spécialité suivi durant le cycle terminal.

Si la question traitée concerne l'enseignement de **spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER)**, la première partie de l'épreuve orale terminale peut se dérouler, en partie, dans la langue vivante concernée par l'enseignement de spécialité, selon le choix du candidat.

#### **Calendrier :**

- Décembre 2023 : informations transmises aux élèves et leurs familles par les professeurs principaux et les professeurs des spécialités.
- Fin janvier 2024 : distribution d'une fiche provisoire d'élaboration des questions. Le suivi est assuré par les professeurs des spécialités concernées.
- **Vendredi 07 mai 2024 : Date limite de choix des questions.**
- **du 21 mai au 30 mai 2024 : Oraux blancs « Grand Oral »**
- **du lundi 24 juin au 3 juillet 2024 : épreuves du Grand Oral (sur convocation)**

Très cordialement,

